La ministre déléguée à l’Éducation et responsable des sports et du loisir, Isabelle Charest, a annoncé que la deuxième phase du plan de relance des activités cyclistes pourra commencer à partir du 8 juin prochain.

Cette deuxième phase permet aux clubs cyclistes de reprendre leurs activités de groupe. La restriction de dix personnes pour un rassemblement extérieur ne s’applique pas dans le cadres des formations et des sorties de groupe. La distanciation de 2 mètres est toutefois requise en tout temps si les personnes n’habitent pas à la même adresse.

Dans ce contexte le Conseil d’administration du Club Cycliste de Sherbrooke vous propose une reprise des activités possiblement à compter du 17 juin prochain si un bon nombre de membres se montrent prêts à s’inscrire et à participer aux activités du Club. Nous vous demandons de ne pas vous inscrire s’il n’est pas de votre intention de participer aux sorties car nous voulons faire une bonne évaluation de la situation pour s’assurer qu’il y aura un nombre suffisant de participants aux sorties pour former des groupes.

Bien entendu, nous sommes conscients que les risques de complications croissent avec l’âge et avec certains problèmes de santé. Il est donc de votre responsabilité de vous informer à ce sujet et de prendre la décision de vous inscrire ou non pour la saison 2020.

Si, de manière générale, vous ne respectez pas les consignes sanitaires, nous vous demandons de ne pas vous inscrire.

De plus, si durant la saison vous ressentez des symptômes associés à la COVID-19 ou si vous avez été en contact avec des personnes ayant la COVID -19, nous comptons sur vous pour vous retirer des activités du Club et prendre alors les mesures recommandées par la santé publique.

Covoiturage

Il n’est toujours pas permis par la santé publique, sauf en cas d’urgence, de covoiturer pour 2 personnes n’habitant pas à la même adresse. Nous demandons aux membres de respecter cette règle. Une fois les réponses obtenues à ce sondage, si le nombre de membres fait en sorte que cette règle pose des problèmes de capacité des stationnements à certains endroits, nous essaierons de prévenir ces problèmes en proposant des lieux additionnels de stationnement.

Modifications à la liste des sorties 2020

Afin de respecter la recommandation d’éviter de se déplacer d’une région à l’autre, nous retirons du calendrier les sorties dont les départs se situent dans les villes qui ne sont pas situées dans la région de l’Estrie selon la définition de la santé publique: Nous sommes conscients que nous passerons toutefois dans certaines de ces villes lors de nos sorties, mais c’est la décision prise par le Conseil d’administration afin d’offrir un bon éventail de sorties. Au début de chaque semaine où l’une de ces sorties est prévue au calendrier, un message sera placé sur la page d’accueil du site du Club afin d’indiquer le trajet de remplacement.

Modifications aux heures de départ des sorties samedi 9 :00 et mercredi 17 :45

Pour toutes les sorties de la saison 2020,

|  |  |
| --- | --- |
| Départ Mercredi | Départ Samedi |
| 17 :45 | 9 :00 |

Nous demandons aux membres d’arriver au lieu de départ 15 minutes avant l’heure de départ prévue ce qui fait que le groupe partant devrait être rassemblé à son point de départ en respectant la discaciation. Il est préférable que chacun arrive le plus préparé possible (ex. pneus déjà gonflés, etc.)

Salle de toilettes

Ce problème est réel pour le moment, mais semble en voie d’atténuation. Certains membres nous indiquent que les toilettes des parcs commencent à rouvrir et cela devrait s’accentuer avec la fin des classes et l’ouverture des camps de jour.

Choses additionnelles à apporter

En plus de la liste prévue sur le site du Club, nous recommandons à chaque membre d’avoir avec lui les objets suivants lors des sorties :

• Gel désinfectant de type «Purell»

• Breuvage en quantité suffisante pour la randonnée (il pourrait être difficile de se réapprovisionner à certains endroits).

Consignes pour chaque membre

Une distanciation de 2 mètres devra être respectée en tout temps soit : au stationnement tant à l’aller qu’au retour, lors des pauses, au dîner, lors des passages aux toilettes.

Sur la route, les consignes suivantes s’appliqueront soit :

• Ne pas dépasser dans les descentes.

• Permission de dépasser dans les montées à la condition de pouvoir le faire de façon sécuritaire à 2 mètres de la ou des personnes à dépasser.

• Distanciation de 2 mètres aux panneaux d’arrêts ou aux feux de signalisation ce qui correspond à laisser en tout temps une longueur d’environ une roue de vélo à l’avant de sa propre bicyclette. Le vrai défi sera de respecter réellement cette distance pour certains et pour tous de la respecter également lorsque l’on descend du vélo.

Pour tous les groupes +, les relais seront permis à la condition de pouvoir les faire sécuritairement tout en maintenant la distanciation de 2 mètres.

**Modalités d’inscription 2020**

**Si, suite à cette consultation, la saison débute, nous procéderons par une inscription en ligne tel qu’indiqué sur notre site.**

Formation

Aucune formation ne sera organisée par le Club en 2020

Solstice d’été

C’est à regret que nous avons pris la décision de ne pas organiser cet évènement annuel du Club en 2020.

Sortie spéciale à l’extérieur

Nous retardons la décision à ce sujet nous vous reviendrons plus tard.

Vous avez pris connaissance de ce document, répondez maintenant au sondage et retournez le au plus tard lundi le 12 juin.